

Programme de Formation

Utiliser le biocontrôle dans une démarche de protection intégrée

Organisation

Durée : 10 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

L'ensemble des acteurs de la filière : conseillers des organisations professionnelles agricoles, du développement et de la coopération, techniciens de firmes phytopharmaceutiques et prestataires de service en expérimentation, enseignants, ...



Objectifs pédagogiques

- Définir et comprendre le biocontrôle pour savoir l'utiliser dans une démarche de protection intégrée
- Appréhender la réglementation autour du biocontrôle (mise sur le marché, utilisation, certiphyto, agrément,...)
- Connaître les différents produits de biocontrôle (modalités d'action, préconisation d'utilisation) et leurs limites

Le biocontrôle sera abordé dans son intégralité et ne se limitera pas aux produits inscrits sur la liste définie par le Ministère chargé de l'Agriculture.

Les filières des participants seront privilégiées et les cas pratiques seront abordés sous l'angle des solutions autorisées.



Prérequis

Connaissances de base en biologie



Description

Présentation de la formation et tour de table

Définir et comprendre le biocontrôle pour savoir l'utiliser dans une démarche de protection intégrée

- La protection intégrée et ses différents principes : définir et situer les 4 grandes familles du biocontrôle et la lutte biologique dans le contexte de la protection intégrée au travers des principes 1 (prévention) et 4 (méthodes alternatives).
- Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un contexte de protection intégrée : quels sont les impacts de l'intégration de produits phytopharmaceutiques dans le cadre de programme avec utilisation de moyens de biocontrôle ?
- Biocontrôle et AB : quels points communs et quelles différences ?

Appréhender la réglementation autour du biocontrôle (mise sur le marché, utilisation, certiphyto, agrément...)

- Biocontrôle, liste biocontrôle, substances de base, substances à faible risque, biostimulants, PNPP, stimulateurs de défense des plantes, CEPP : cadre réglementaire européen et français et cadre particulier concernant les macro-organismes
- Impact de la réglementation sur l'utilisation des produits de biocontrôle : les produits de biocontrôle sont des produits phytopharmaceutiques. Quelles différences réglementaires y-a-t-il entre les 2 (agrément, certiphyto, conséquences de la loi d'avenir agricole et de la loi Egalim)

Connaître les différents produits de biocontrôle (modalités d'action, préconisation d'utilisation) et leurs limites

- Macro-organismes : quels organismes (insectes, acariens, nématodes) pour quelles utilisations ?
- Micro-organismes : quels organismes (virus, bactéries, champignons) pour quelles utilisations ?
- Médiateurs chimiques : quels types de substances (phéromones, kairomones) pour quelles utilisations (monitoring, piégeage de masse, répulsifs, push-pull, confusion) ?
- Substances naturelles : quels types de substances (animale, végétale, microbienne, minérale) pour quelles utilisations (lutte directe, lutte indirecte) ?

Appliquer le biocontrôle dans son contexte

Cas concrets dans les filières concernées par les participants parmi :

- grandes cultures,
- arboriculture,
- viticulture,
- cultures légumières et ornementales de plein champ,
- cultures légumières et ornementales sous abris,
- cultures tropicales,
- JEVI

Conclusion et évaluation de la formation



Equipement nécessaire

Ordinateur portable avec accès internet



Modalités pédagogiques

- Formation en salle avec diaporama projeté par vidéoprojecteur
- Exposés, témoignages, études de cas



Supports pédagogiques

PDF de la formation fourni en début de session



Modalités d'évaluation

- Questionnaire de positionnement
- Évaluation des compétences acquises lors de la formation par des quiz et exercices pratiques
- Évaluation de la formation par un questionnaire de satisfaction

Informations complémentaires



Moyens de suivi et formalisation à l'issue de la formation

- Émargement par 1/2 journée
- Certificat de réalisation transmis par courriel à l'issue de la formation



Informations sur l'admission

Délais d'accès : vous pouvez vous inscrire jusqu'à 3 semaines avant la formation. Au-delà, merci de nous contacter



Informations sur l'accessibilité

Afin que cette formation soit accessible à tous, nous invitons les personnes qui ont besoin d'aménagements à nous le signaler en contactant directement notre référent handicap : nous contacter